

## Compte Rendu du Conseil Municipal

---

### Séance du mercredi 17 octobre 2018

---

Par suite d'une convocation en date du 13 octobre 2018, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mercredi 17 octobre 2018 à 19h00, sous la présidence de Madame Sylvie TARAGON, Maire.

**Présents** : Sylvie TARAGON, Anne-Laure GUILLET, Hervé BOUËDEC, Olivier PINGET, Brigitte DECLAS, Laurie FALCONNIER, Yves LEGER, Sophie MARTIN, Virginie MIANI, Laurent PASTOR, Eddy PETITFRERE, Jean-François REVILLOUD, André QUILLOT, Vivian ROUSSEL, Eric SOGNO-LINA

Le Maire ayant ouvert la séance à 19h00, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.  
Clôture de la séance à 21h30.

A été nommé secrétaire de séance : Vivian ROUSSEL

---

Madame le Maire demande au Conseil Municipal qu'un point soit ajouté à l'ordre du jour de la réunion, à savoir la délibération concernant le choix de l'architecte pour la réhabilitation du presbytère.  
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

**1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 25 juillet 2018.**

Le conseil municipal l'adopte à l'unanimité et à mains levées.

**2. DEL 201850 : Délibération au sujet du renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 74.**

Vu les dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriales et notamment ses articles 22, 26-1 et 108-2 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié, pris pour l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la collectivité est tenue de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents ;

Vu le projet de convention d'adhésion décrivant les missions confiées au Centre de Gestion en matière de médecine de prévention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de solliciter le CDG de la Haute-Savoie pour bénéficier de la prestation médecine de prévention qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif ;

Autorise Madame le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive selon projet annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 15      Présents : 15      Votants : 15

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 19 octobre 2018.

### 3. DEL 201849 : Choix de l'architecte pour la réhabilitation du presbytère

Le projet communal consistant à réhabiliter l'ancien presbytère pour créer 3 logements, et à réaliser sur le même tènement une maison d'assistantes maternelles agréées (MAM) permettant l'accueil de 12 enfants maximum, est exposé au Conseil Municipal.

Il est rappelé qu'une étude a été réalisée en 2016, actant la faisabilité du projet et proposant plusieurs scénarios, s'en est suivi la décision de la mise en oeuvre du projet.

Aussi, conformément à la réglementation des marchés publics, une consultation a été lancée début août 2018 sous forme de marché à procédure adaptée, afin de s'attacher les services d'une équipe de maîtrise d'oeuvre chargée de réaliser les études et de suivre l'exécution des travaux. La remise des offres était fixée au 11 septembre 2018.

L'enveloppe budgétaire allouée au projet est de 1 200 000 euros HT.

Suite à l'analyse des propositions et à l'audition des 4 candidats les mieux classés, Madame le Maire propose de retenir l'offre présentée par DESGRANDCHAMPS Architectes, associant les bureaux d'études CAILLAUD Ingénierie et PLANTIER.

Le forfait provisoire de rémunération est fixé à 138 000 € HT, représentant un taux de 11,5 % de l'enveloppe prévisionnelle de travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de retenir l'offre de DESGRANDCHAMPS Architectes, avec un forfait provisoire de rémunération fixé à 138 000 € HT, représentant un taux de 11,5 % de l'enveloppe prévisionnelle de travaux,

S'ENGAGE à inscrire l'enveloppe financière consacrée à ce projet au budget de la collectivité,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer tout document relatif à la mise en oeuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Nombre de conseillers : 15      En exercice : 15      Présents : 15      Votants : 15

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Saint-Julien-en-Genevois le 19 octobre 2018.

#### 4. Informations et questions diverses :

Madame le Maire remercie les membres du CCAS, ainsi que l'ensemble du Conseil Municipal pour l'organisation et leur participation au repas des aînés du 23 septembre, ainsi qu'au voyage à Chanaz du 12 octobre.

- La société en charge de l'entretien de l'éclairage public étant peu réactive et efficace, la commune envisage de changer de prestataire.
- Les travaux de remplacement du revêtement de l'agorospace sont terminés. Il est rappelé que l'accès à l'espace est strictement interdit aux deux roues.
- Nous attirons votre attention sur le fait que les enfants qui jouent sur l'aire de jeux située chemin des écoliers sont sur la responsabilité de l'adulte qui les accompagne et vous signalons qu'il est dangereux et interdit de monter sur le toit de la cabane nouvellement installée sur cette aire.
- Il est rappelé que les pelouses à proximité de l'agorospace, de l'aire de jeux et de l'école, sont interdites aux véhicules motorisés.
- C'est avec regret que nous constatons que les toilettes publiques implantées sur le parking de la salle des fêtes sont régulièrement vandalisées. Ce qui génère une charge de travail non négligeable pour nos employés techniques qui doivent remettre en état.
- Une étude (budget, nouvelles normes, subvention) pour la réfection du toit défectueux de la grande salle des fêtes est en cours.
- Nous rappelons que le parking de l'ancienne mairie est réservé aux usagers de ce même bâtiment. Les habitants des immeubles l'Hélianthème et le Nivéole doivent utiliser le parking qui leur est réservé chemin de la Prêle.
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable d'Arcine sur la RD 908A débuteront le **5 novembre 2018**.
- L'entreprise SCERCL a effectué la première phase du diagnostic du réseau d'eau de la commune.
- Faisant suite à plusieurs remarques, nous signalons que certaines associations n'ont pas reçu de subvention cette année, soit parce qu'elles n'ont pas retourné de dossier de demande, soit parce qu'elles bénéficient déjà d'avantage en nature par le prêt de locaux.
- La commune a demandé à la DDT l'autorisation d'ouvrir le busage sur le ruisseau St Pierre afin de prévenir les éventuels risques de crues cet hiver. La demande étant acceptée, le chemin de Peillonnex sera fermé pour une durée indéterminée.
- De nombreux chats sauvages perturbent la tranquillité des habitants chemin de l'Oratoire. La SPA de Marlioz va procéder à leur stérilisation courant novembre. Les tarifs sont de 80 € par animal, et de 120 € si gestation à la charge de la commune. Il est conseillé de ne pas nourrir ces chats afin d'éviter leur prolifération.

- Le SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire) a signalé à la commune qu'il était confronté à de nombreux impayés concernant la cantine. Le Maire invite les familles concernées à régulariser leur situation.
- L'inscription sur les listes électorales doit être effectuée en mairie avant le 31 décembre 2018 afin de participer aux élections de 2019.
- Une Réunion publique sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) de la Semine aura lieu lundi 26 novembre 2018 à 20h00 à la salle des fêtes d'Eloise.

**Vous êtes conviés à la commémoration du Centenaire de l'armistice de 1918**

**Dimanche 11 novembre 2018 à 10h30 à Chessenaz**

**avec la participation des enfants des écoles des 7 communes de la Semine.**



*En mémoire de l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918 où les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, et à l'occasion de ce centenaire, les cloches des églises de Clarafond-Arcine sonneront à 11h00 et ce pendant 11 minutes*

Le secrétaire de séance,

Vivian ROUSSEL

Le Maire,

Sylvie TARAGON

